

SITE INTERNET
<http://www.sppuqtr.ca>

Volume 12 / no 6 / 17 mars 2010

Don de 52 500 \$ du SPPUQTR à la Fondation

S'investir pour le savoir

La Fondation de l'UQTR a récemment mis fin à sa campagne interne de sollicitation auprès de la communauté universitaire. Elle a largement dépassé son objectif en récoltant plus de 2,5M\$ pour les cinq prochaines années. Cela permettra à la Fondation de poursuivre sa campagne à l'extérieur de l'institution afin de récolter les 20M\$ qui lui permettront d'atteindre l'objectif fixé pour la campagne 2009-2014.

Les étudiants se sont engagés à contribuer pour une somme de 1,25 M\$ et la Fondation prévoit que l'ensemble des employés versera 1 M\$. Les professeurs ont, comme toujours, généreusement contribué à la présente campagne.

La Fondation a aussi sollicité les différents syndicats et associations d'employés de l'UQTR. La demande adressée au SPPUQTR s'élevait à 10 000 \$: 2 000 \$ par année pour les cinq prochaines années. Le comité exécutif a plutôt proposé à la Fondation de faire un don de 52 500 \$. Ce montant représente les 10 500 \$ que le

Syndicat verse annuellement en bourses aux étudiants de l'UQTR. Ce don permet à la Fondation de réclamer du ministère de l'Éducation des loisirs et des sports (MELS) une « subvention de contrepartie » de 13 125 \$ (25 % des montants recueillis par la Fondation).

L'entente signée avec la Fondation prévoit que le Syndicat demeure responsable d'établir les catégories de bourses, les critères d'attribution et le choix des récipiendaires. La remise des bourses se fera toutefois dans le cadre de la cérémonie organisée par la Fondation et le Syndicat bénéficiera de la visibilité offerte aux donateurs de plus de 50 000 \$.

Voilà un bel exemple d'entente gagnant/gagnant!



Jean-Guy Paré, président de la Fondation, Martine Lesieur, directrice de la Fondation, les professeurs Pierre Magnan et Nadia Rousseau coprésidents de la campagne interne, Ghislain Bourque, recteur, Michel Volle, président du SPPUQTR et Frédéric Déru, président par intérim de l'AGE.





Démêlons les pommes et les oranges : ne confondons pas la pâte et le papier



Nous désirons par cet article apporter certaines lumières sur une situation où plusieurs semblent y perdre leur latin, et ce, à la suite d'un article publié dans le Point d'ancre du 29 janvier dernier concernant le CIPP. Vous concluez cet article en mentionnant «*Il faut donc trouver les moyens de sauver le CIPP et, surtout, de lui attribuer les ressources lui permettant de réaliser ses mandats*». Comme on peut d'entrée de jeu le constater, les gens confondent le CRPP, le CIPP, le CSPP au point de mélanger même les logos. D'ailleurs, l'article du 29 janvier utilise le logo du CRPP en lieu et place de celui du CIPP.

Nous espérons qu'à la lumière de cette lecture, vous serez à même de constater l'excellente situation dans laquelle se retrouve, en fait, le Centre de recherche en pâtes et papiers de l'UQTR et que vous pourrez aussi faire la distinction entre les différents partenaires impliqués dans le CIPP.

À l'été 2006, les installations du Centre de recherche en pâtes et papiers (CRPP, UQTR), du comité de Programmes de cycles supérieurs en sciences des pâtes et papiers (CPCSSPP, UQTR), du Centre spécialisé en pâtes et papiers (CSPP, Cégep), du département de Technologies des pâtes et papiers, DTPP (Cégep) et d'une partie de la formation continue du Cégep (Techni.Ca) sont déménagées dans un nouveau complexe situé sur le campus de l'UQTR. Cette intégration des ressources en enseignement et recherche dans le domaine papetier (d'où le nom CIPP pour Centre intégré en pâtes et papiers) est officiellement inaugurée en février 2007. Il est aussi important de mentionner que le CIPP est un OSBL, un organisme sans but lucratif. Il convient donc de discriminer le CIPP, qui est en fait le lieu d'intégration physique de plusieurs entités bien distinctes, et le CRPP qui est notre centre de recherche universitaire et qui est, comme tel, défini dans notre convention collective.

Évidemment, le regroupement qu'est le CIPP permet de retrouver en un seul lieu des forces vives qui sont complémentaires les unes aux autres, permettant une formation académique allant du diplôme collégial (D.E.C.) au post doctorat en passant par tous les niveaux intermédiaires. De plus, étant donné que le CSPP est un CCTT (Centre collégial de transfert de technologie), il permettra éventuellement de réaliser le transfert technologique des résultats de recherches fondamentales réalisées par les chercheurs du CRPP. C'est là le sens même du mot intégration.

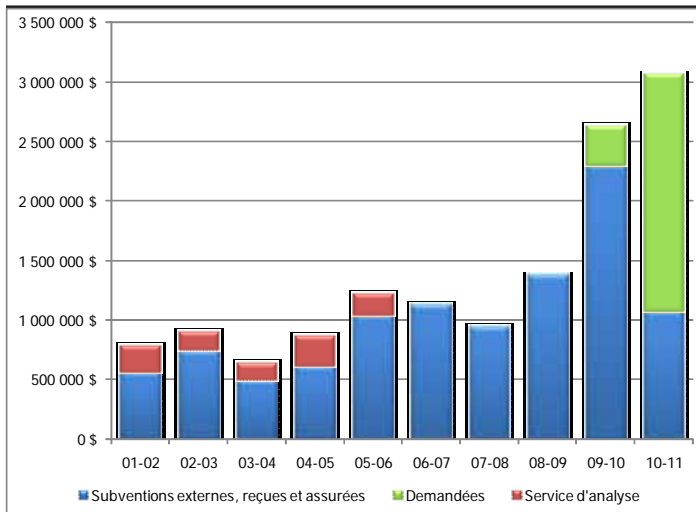
À propos de la formation académique, l'article du 29 janvier affirme au 3e paragraphe que : «*De plus, le nombre d'étudiants intéressés à faire des études en pâtes et papiers a dramatiquement chuté*

durant la période». Laissez-moi vous référer à la lettre écrite par François Brouillette, directeur du CPCSSPP, parue dans le *Nouvelliste du samedi 30 janvier dernier*, intitulée «*Les étudiants au CIPP : pas aussi rares qu'on pourrait le croire*» et dans laquelle il explique clairement qu'il n'en est rien en regard des étudiants universitaires et qu'en fait ce problème d'étudiants se situe au niveau collégial.

Au cours des dernières années, le CRPP n'a pas réduit son accueil d'étudiants gradués et sous-gradués. Certes, le nombre d'étudiants au programme de M.Sc. en sciences des pâtes et papiers (profil professionnel) a diminué, mais plusieurs étudiants aux programmes de M.Sc. en sciences des pâtes et papiers (profil scientifique), en chimie et en sciences de l'environnement oeuvrant dans des projets reliés au domaine papetier ont permis au CRPP de maintenir et même d'augmenter sa capacité d'accueil.

Du point de vue des subventions et de la production scientifique, les 9 professeurs de l'UQTR (un engagé en 2005, un en 2008 et un autre en 2009, un a quitté le CRPP en 2009) oeuvrant au CRPP représentent, pour les dernières années d'opération :

- 2 départements (chimie biologie et génie chimique)
 - o + 1 jusqu'en juin 2009 (génie mécanique)
- 4 chaires de recherche
 - o du Canada sur la fabrication des papiers à valeur ajoutée
 - o CIBA sur les produits chimiques papetiers
 - o Fondation en environnement et biotechnologie
 - o KRUGER sur les technologies vertes
- 5 professionnels de recherche
- 4 techniciens
- 70 étudiants de niveau universitaire (en 2009)
 - o B.Sc. en chimie et en génie chimique
 - 15/année depuis 2004
 - o M.Sc. en science des pâtes et papiers, en chimie et en sciences de l'environnement et Ph.D. en génie papetier et en sciences de l'environnement
 - 34 en 2009, 27/année depuis 2004
 - o Stagiaires internationaux
 - 15 en 2009, 14/année depuis 2004
 - o Stagiaires postdoctoraux
 - 9 en 2009, 4/année depuis 2004
- Plus de **10,5 millions \$ en subventions externes** (CRSNG, FQRNT, chaires), analyses de laboratoires, contrats de R&D depuis 2001, pour une moyenne (croissante) de **1 170 000 \$/an** (figure suivante)



- Des ententes de collaborations et d'échanges scientifiques avec 26 instituts et universités aux niveaux national et international:
 - o Auvergne, Bratislava, Charente, Clermont-Ferrand, Corte, Darmstadt, Grenoble, Limoges, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Paris, Pau, Poitou, Prague, Strasbourg, Toulouse, Tours, École Polytechnique, McGill, McMaster, Toronto, UBC, FPIInnovations- Paprican, NINT (National Institute of Nanotechnology)
- Plus d'une vingtaine de domaines de recherche d'actualité dont:
 - o Bioraffinage, blanchiment, chimie verte, composites, désencrage, fabrication du papier, fractionnement, greffage, imprimabilité, microbiologie, modélisation moléculaire, modification chimique des fibres, morphologie des fibres, nanomatériaux, papier, pâtes mécaniques, photochimie, raffinage, thermoplastiques, valorisation des résidus
- 470 éléments de diffusion scientifique depuis 2005 (*rapport des activités scientifiques des membres du CRPP du 1er janvier 2005 au 16 février 2010*), résultant en une moyenne de 94 par année pour les 5 dernières années, i.e. 10.4 par professeur par année.

- o [RAC] 86 publications, revues avec comité de lecture
- o [REV] 3 publications, revues sans comité de lecture
- o [LIV] 3 livre
- o [COC] 4 contributions à un ouvrage collectif (chapters de livres)
- o [CAC] 107 publications, conférences avec comité de lecture (prêtirés)
- o [RAP] 73 rapports de recherche, de stage et de projets de fin d'études
- o [THE] 56 thèses et mémoires
- o [CON] 138 communications sans comité de lecture

Comme on peut le constater, il est important de discriminer entre le **CIPP** et ses problèmes financiers et le **CRPP** qui, lui, se porte bien, avec ses nombreux étudiants gradués et sous-gradués, les importantes subventions de recherche que les professeurs universitaires du CRPP reçoivent annuellement et la production

scientifique importante qui en résulte, ainsi que le rayonnement au niveau international.

Il est évident que les professeurs de l'UQTR oeuvrant au CRPP ont à coeur le CIPP et que tous, nous mettons l'épaule à la roue, comme vous pouvez le constater à la lecture des énoncés ci-dessus. Personne ne ménage ses efforts en ce sens.

Afin d'évaluer l'importance de l'industrie forestière et plus spécialement celle des pâtes et papiers, nous aimerions vous présenter quelques données disponibles (*source : Statistique Canada*) sur le site de l'Association des produits forestiers du Canada (<http://fpac.ca>) :

- Impact économique national (mars 2008)
 - o Total des revenus de l'industrie des produits forestiers 80 milliards \$
 - o Part du PIB 2,16 %
 - o Exportations : P&P 12,8 milliards \$
- Emplois à l'échelle nationale - (Janvier 2009)
 - o Total des emplois 694 400
 - o Emplois directs – fabrication du papier 90 600
 - o Salaire moyen par employé 46 850 \$
- Statistiques régionales d'emploi au Québec
 - o Emplois directs (2008) 85 100
 - o Emplois indirects (2008) 130 800
 - o Revenus (2007) 19,9 milliards \$
 - o Nouveaux investissements (2008) 872 millions \$
 - o Traitements et salaires (2007) 3,1 milliard \$
 - o Exportations (2008) 9,2 milliards \$
- Données environnementales de l'industrie des P&P
 - o Réduction des GES depuis 1990 57 %
 - o Autosuffisance énergétique 60 %
 - o Total de l'électricité produite par l'industrie papetière 1700 MW

En terminant, nous espérons que cette mise au point vous aura éclairé sur les différents joueurs impliqués dans le vaste dossier des pâtes et papiers à Trois-Rivières, ainsi que sur l'importance de cette industrie, tant au niveau provincial que national.

Les professeurs membres du Centre de recherche en pâtes et papiers :

- François BROUILLETTE**, département de chimie-biologie
- Claude DANEALD**, département de chimie-biologie
- Bohuslav V. KOKTA**, département de génie chimique
- Robert LANOUILLE**, département de génie chimique
- Daniel MONTPLAISIR**, département de chimie-biologie
- Sylvain ROBERT**, département de chimie-biologie

Sondage sur la recherche à l'UQTR (3)

Ismail Biskri

Directeur du Département de mathématiques et informatiques et vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR



En avril 2009, le comité des affaires universitaires (CAU) du SPPUQTR réalisa un premier sondage consacré aux professeurs afin de mieux connaître leur appréciation des efforts déployés par la Direction de l'UQTR pour les soutenir dans le développement de la recherche. Les résultats préliminaires ont été présentés aux délégués syndicaux et aux directions de département en juin 2009 ainsi

qu'à la vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche et à son équipe en octobre.

Les résultats du sondage ont été subdivisés en quatre sections:

- le profil des répondants;
- le financement de la recherche;
- l'appui administratif aux chercheurs;
- l'appréciation des professeurs.

Un premier article portant sur le profil des répondants a été publié dans le bulletin *Le Point d'ancre* de décembre 2009 et un second sur le financement de la recherche dans le numéro de janvier.

Nous publions aujourd'hui les derniers résultats du sondage portant sur l'appui offert par l'institution aux chercheurs et l'appréciation de ces derniers.

Rappelons qu'il était possible de répondre électroniquement aux 75 questions du sondage, et cela, entre le 21 avril et le 15 mai 2009. Même s'il fallait près de 45 minutes pour le compléter, plus de 190 professeurs ont répondu à la plupart des questions. Le nombre de répondants s'établit entre 165 et 175. Un tel nombre représente plus de 50 % des professeurs susceptibles de répondre au sondage.

Voici la série de tableaux concernant l'appui offert par l'UQTR et l'appréciation des professeurs :

Appuis offerts aux professeurs pour réaliser leur recherche

3.1- Au cours des cinq dernières années, avez-vous demandé un déchargement d'enseignement afin de favoriser le développement de votre recherche?

Oui	104	63 %
Non	61	37 %
Nombre de répondants	165	

3.4- Au cours des cinq dernières années, avez-vous déjà bénéficié d'une aide financière ad hoc provenant du vice-rectorat aux études de cycles supérieurs et de la recherche ou du décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche?

Oui	48	29 %
Non	116	71 %
Nombre de répondants	164	

3.5- Si oui, précisez la raison

Participation à un congrès, un colloque	16	29 %
Aide à la publication	17	31 %
Embauche d'étudiants	6	11 %
Partenariat de recherche	2	4 %
Fonds de contrepartie pour un projet en partenariat	3	5 %
Demande FCI	2	4 %
Autres	9	16 %
Nombre de répondants	55	

3.7- Au cours des cinq dernières années, est-ce que la Direction de l'UQTR a déjà sollicité votre contribution à l'élaboration d'un projet de recherche?

Oui	22	13 %
Non	142	87 %
Nombre de répondants	164	

3.8- Au cours des cinq dernières années, avez-vous déjà sollicité les ressources du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche ou du vice-rectorat aux études de cycles supérieurs et de la recherche dans l'élaboration d'un projet de recherche?

Oui	37	23 %
Non	127	77 %
Nombre de répondants	164	

3.9- Si oui, comment évalueriez-vous la qualité des services obtenus?

Bien	9	24 %
Très bien	13	35 %
Satisfaisant	9	24 %
Insatisfaisant	6	16 %
Nombre de répondants	37	

3.10- Au cours des cinq dernières années, avez-vous déjà sollicité les ressources du décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche dans l'élaboration d'un projet de recherche?

Oui	53	32 %
Non	111	68 %
Nombre de répondants	164	

3.11- Si oui, comment évalueriez-vous la qualité des services obtenus?

Très bien	23	43 %
Bien	16	30 %
Satisfaisant	7	13 %
Insatisfaisant	7	13 %
Nombre de répondants	53	

3.12- Au cours des cinq dernières années, avez-vous déjà sollicité les ressources du bureau de la valorisation de la recherche dans l'élaboration d'un projet de recherche?

Oui	30	18 %
Non	134	82 %
Nombre de répondants	164	

3.13- Si oui, comment évalueriez-vous la qualité des services obtenus?

Très bien	13	43 %
Bien	11	37 %
Satisfaisant	5	17 %
Insatisfaisant	1	3 %
Nombre de répondants	30	

3.14- À votre embauche, est-ce que vous avez bénéficié d'un fonds de démarrage en recherche?

Oui	55	34 %
Non	109	66 %
Nombre de répondants	164	

3.16- À votre embauche, est-ce que vous avez bénéficié d'un déchargement d'enseignement afin de favoriser votre recherche?

Oui	65	40 %
Non	96	60 %
Nombre de répondants	161	

Appréciations des professeurs sur l'appui offert par la Direction afin de favoriser la recherche à l'UQTR

4.1- Globalement vous considérez que la Direction de l'UQTR vous apporte le support nécessaire à la poursuite de vos projets de recherche.

Pas du tout d'accord	26	16 %
Pas d'accord	46	29 %
Ni en désaccord ni d'accord	52	32 %
D'accord	35	22 %
Tout à fait d'accord	2	1 %
Nombre de répondants	161	

4.2- Globalement le nouveau plan stratégique de la recherche 2008-2011 de l'UQTR favorisera le développement de mes projets de recherche.

Pas du tout d'accord	27	17 %
Pas d'accord	30	19 %
Ni en désaccord ni d'accord	71	45 %
D'accord	23	14 %
Tout à fait d'accord	8	5 %
Nombre de répondants	159	

4.3- Globalement est-ce que vous considérez que la Direction pourrait alléger les contraintes administratives pour favoriser la réalisation de vos projets de recherche?

Oui	108	66 %
Non	18	11 %
Je ne sais pas	37	23 %
Nombre de répondants	163	

4.4- Globalement est ce que vous considérez qu'il vous est plus facile ou plus difficile de mener vos recherches à l'UQTR comparativement à vos collègues des autres universités québécoises?

Plus facile	17	16 %
Plus difficile	56	53 %
Je ne sais pas	33	31 %
Nombre de répondants	106	

4.5- Globalement comment évalueriez-vous les efforts menés par la Direction de l'UQTR pour favoriser le développement de votre recherche?

Très satisfaisant	3	2 %
Satisfaisant	37	23 %
Insatisfaisant	61	38 %
Très insatisfaisant	32	20 %
Je ne sais pas	27	17 %
Nombre de répondants	160	

4.9- Pourriez-vous envisager quitter l'UQTR si vous constatiez l'impossibilité d'y mener adéquatement vos projets de recherche?

Oui	74	46 %
Non	46	29 %
Je ne sais pas	41	25 %
Nombre de répondants	161	

4.6- Selon vous comment la Direction de l'UQTR pourrait-elle améliorer le support à la recherche?						
	1er choix	2e	3e	Somme	1er choix %	1-2-3 choix %
Augmenter les sommes disponibles au Fonds institutionnel de recherche	29	22	23	74	18%	16%
Augmenter les ressources financières au vice-rectorat des études de cycles supérieurs et à la recherche	7	13	15	35	4%	8%
Augmenter les ressources financières du bureau de la valorisation de la recherche	1	4	4	9	1%	2%
Ajouter des dégagements d'enseignement pour les professeurs impliqués en recherche	65	34	12	111	41%	25%
Embaucher de nouveaux professeurs	20	19	18	57	13%	13%
Améliorer le financement récurrent des regroupements de chercheurs (centre, groupe, laboratoire, etc.)	8	24	21	53	5%	12%
Bonifier (actuellement 10 000 \$) les budgets de démarrage de la recherche à l'embauche des nouveaux professeurs	2	10	19	31	1%	7%
Réduire les contraintes administratives	18	23	20	61	11%	14%
Autres	10	6	3	19	6%	4%
Pas d'autres choix		7	20			
Nombre de répondants	160	155	135	450		

Le dernier volet du sondage sur la recherche à l'UQTR révèle bien que les professeurs sont très critiques par rapport à l'appui qu'apporte l'UQTR au développement de leur recherche.

Cette sévère appréciation est peut-être due en partie au peu de contact que semblent avoir les professeurs-chercheurs avec le vice-rectorat et le décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche qui doivent les appuyer. En effet, moins du tiers des répondants au sondage (23 % pour le vice-rectorat et 32 % pour le décanat) déclarent avoir déjà sollicité les ressources de ces services. À l'inverse, seulement 13 % des professeurs mentionnent avoir été approchés par la Direction de l'UQTR pour s'impliquer dans un projet de recherche. Par contre, ceux et celles qui ont recours aux ressources du vice-rectorat et du décanat s'en déclarent toutefois très majoritairement (respectivement 59 % et 74 %) satisfaits.

L'appréciation générale des professeurs quant aux efforts déployés par l'UQTR pour les appuyer dans leurs recherches reste nuancée. Soit 45 % des répondants déclarent que l'UQTR ne leur apporte pas les appuis nécessaires. Cette appréciation reste similaire (42 %) pour

les professeurs qui consacrent plus de 20 heures semaines durant la session d'été à leurs travaux de recherche et que l'on considère comme les professeurs les plus actifs en recherche. Il ne faut donc pas s'étonner de constater que 53 % des répondants considèrent qu'il est plus difficile de mener leur recherche à l'UQTR comparativement à leurs collègues des autres universités. Cet avis est aussi partagé (à 46 %) par les professeurs plus actifs en recherche.

Lorsque l'on demande aux professeurs d'identifier les moyens que la Direction devrait prendre pour améliorer la situation, ils proposent de réduire les contraintes administratives, de bonifier les sommes affectées au fonds institutionnels de recherche (FIR) et, surtout, d'augmenter les dégagements d'enseignement pour les professeurs impliqués en recherche. Signalons que la dernière convention collective a beaucoup amélioré la situation en attribuant un dégagement pour la recherche et un budget de recherche de 10 000 \$ à tout nouveau professeur embauché avec un diplôme de troisième cycle.

Les répondants considèrent donc, à 58 %, que les efforts déployés par l'UQTR pour les supporter dans leurs recherches sont insatisfaisants ou très insatisfaisants et ils pourraient même, à 46 %, envisager quitter l'UQTR s'ils

constataient l'impossibilité d'y mener leurs projets de recherche à terme.

À la lumière des résultats des différents volets du sondage, il serait intéressant de vérifier comment les outils mis en place au fil des années, les ressources embauchées, l'appui dispensé aux professeurs ont permis à l'UQTR de se distinguer sur le plan de la recherche comparativement aux autres universités québécoises. Il n'est certes pas facile de réussir si les professeurs-chercheurs ne disposent pas du minimum nécessaire pour réaliser leur recherche :

l'embauche de nouveaux collègues subventionnés, le recrutement d'étudiants de cycles supérieurs, l'attribution de dégagements pour la recherche, la bonification des appuis financiers, etc. Nous verrons au cours des prochains numéros du bulletin *Le Point d'ancre* comment le développement de la recherche à l'UQTR se démarque comparativement aux autres universités québécoises.

Plusieurs professeurs ont formulé des commentaires au sondage. Nous publions ceux qui illustrent le mieux les perceptions exprimées par la majorité des répondants.

Quelques commentaires formulés par les répondants

C'est bien de canaliser la recherche dans de gros véhicules (Projet CSM), mais si on s'en trouve à l'extérieur on est foutu. Ce regroupement quasi forcé est artificiel et n'est légitimé que par des perspectives pécuniaires. Cette attitude stalinienne étouffe plein d'initiatives heureuses qui pourraient survenir. Les nouveaux professeurs sont aussi forcés de se coincer dans des carcans auxquels ils n'ont pas eu un mot à dire.

Présentement, j'ai la nette impression qu'il se fait de la recherche à deux vitesses à l'UQTR : d'une part, les élites à qui on accorde chaires, centres, etc. avec tout un staff qui fait, supporte, développe et des centaines de milliers de dollars, voire des millions de dollars et les autres, qui fonctionnent avec des moyens réduits du type de l'ancien système informatique DOS (tout à fait dérisoire). Les directions de département semblent partie prenante à cette pratique. Je ne vois plus de place pour la PASSION personnelle, l'autonomie professionnelle. Les critères d'excellence reliés à la production et la diffusion ne comptent plus. C'est plutôt une question de POLITIQUE. C'est tout à fait DÉMOTIVANT, DÉCEVANT. J'ai aussi l'impression que l'administration ne s'y connaît tout simplement pas en matière de recherche.

Une forme de financement manquant pour moi serait des bourses de recherche d'été (au mérite) sur lesquelles mes étudiants plus performants pourraient appliquer. Cela aide au CV des étudiants et permet en même temps de faire avancer nos travaux de recherche en mettant en marche des projets pilotes l'été. Dans les dernières années, il y a eu de tels programmes de bourses pour les nouveaux professeurs. Mais il serait intéressant que nos étudiants gradués, motivés et performants soient récompensés l'été et du même coup fassent avancer nos projets.

Je suis arrivé en 1996 à l'UQTR et, depuis, les conditions offertes aux jeunes profs semblent s'être améliorées.

L'aide financière accordée au moment de l'engagement a été fondamentale, elle m'a permis de démarrer mes projets de recherche. Ce genre de politique doit être encouragé.

Le problème avec le support du décanat n'est pas la qualité du service, mais bien la disponibilité des agentes de recherche. Elles sont normalement surchargées et font leur possible, mais ont relativement peu de temps à nous consacrer. Il pourrait y avoir un support beaucoup plus intensif si elles étaient plus nombreuses. Comme elles voient beaucoup plus de demandes que les chercheurs, elles pourraient être plus présentes tout au long du processus, ce qui augmenterait certainement notre efficacité.

Les personnels du VRER et du DECSR sont très compétents, mais les ressources sont insuffisantes pour offrir un service au niveau requis (manque de disponibilité).

L'UQTR devrait modifier sa méthode de demandes de dégagements qui est beaucoup trop lourde pour les chercheurs. Le fait d'obtenir des subventions individuelles devrait en soi donner un dégagement automatique.

L'UQTR a pris un virage santé avec l'arrivée de sage-femme, chiropratique, podiatrie, ergothérapie et podiatrie. Cependant, tous ces secteurs, sans une faculté de médecine, un centre hospitalier affilié ou une organisation offrant de vrais services cliniques multidisciplinaires externes, ne pourront facilement développer la recherche. Il y a donc un enthousiasme

pour l'enseignement de 1er cycle en santé, mais les professeurs engagés dans ces secteurs auront beaucoup de difficulté à développer une carrière en recherche significative. Actuellement, très peu de professeurs font de la recherche en chiropratique ou en podiatrie, même après plusieurs années d'activités d'enseignement. L'Université n'a pas compensé l'embauche de professeurs cliniciens (ou agissant uniquement comme des cliniciens) par un programme de développement de la recherche en santé « alternative » ou « complémentaire ».

À l'UQTR, les chercheurs sont tous considérés comme des « fraudeurs potentiels ». Le climat entre les instances et les chercheurs en est un d'opposition. Les employés de soutien ne sont pas là pour « soutenir » les professeurs, mais bien pour les « contrôler » et exercer de constants « abus de pouvoir » en tentant constamment de s'immiscer dans le processus. Les mesures mises en place, telles que les contrats de services exclusifs nuisent considérablement à la bonne marche des projets de recherche. La limite de pouvoir d'achat de 100 \$ est complètement dépassée. (...) Enfin, le comité d'éthique exerce un « power trip » qui se concrétise par des décisions irrationnelles et des délais indus, surtout dans le contexte des recherches en sciences humaines et sociales avec risque minimal. Bref, le support est absent de toutes parts et décourage complètement les professeurs à aller chercher des subventions externes de recherche.

Dans notre université, j'ai le choix de privilégier l'enseignement ou la recherche. Dans le premier cas, je fais plus de sous (cours en appoint). Dans le 2e cas, moins de sous et beaucoup plus de travail, car avec l'activité de recherche proprement dite (incluant la recherche de financement) viennent un grand nombre d'autres tâches : sollicitation à participer aux comités d'évaluation des organismes subventionnaires, demandes d'évaluation de mémoires et de thèses (d'autres universités comme de l'UQTR), évaluation d'articles scientifiques de diverses revues ou éditeurs, évaluation de propositions de communication dans les congrès. Toutes ces tâches « annexes » s'ajoutent aux tâches administratives. Je trouve ces dernières de plus en plus lourdes avec le temps, 1) parce que le nombre de contrôles administratifs de tous ordres et le nombre de sollicitations de la part de l'administration augmentent; 2) il y a aussi probablement le fait qu'une partie de ces tâches étaient avant accomplies par du personnel administratif (secrétariat...); avec les nouvelles technologies, tout ce qui avant était fait par une secrétaire est fait par les profs. Oui, la nouvelle technologie fait parfois gagner du temps, mais pas au prof (ex. : avant, pour chaque réunion, je trouvais les documents dans mon casier, je n'avais qu'à les lire. Maintenant, j'imprime moi-même, je trie, je jette, chaque opération ne prend que quelques minutes, mais

quand je multiplie par le nombre de courriels administratifs que je reçois, les minutes additionnées font des heures, et je ne parle pas des formulaires électroniques pas si faciles à maîtriser et qui changent tout le temps.). J'ajoute que le nombre de tâches administratives à se répartir dans un département est à peu près le même que l'on soit dans un département de 10 profs ou de 40. Dans un petit département divisé en deux sections, comme le mien, les tâches tournent, mais c'est toujours ton tour, on peut difficilement y échapper, et les chercheurs font autant de tâches administratives que les autres et certainement plus que les collègues qui choisissent la voie « cours en appoint ».

Le problème de la recherche ne vient pas uniquement de la direction de l'UQTR. Il y a une culture à changer et cela est du domaine de tous, pas uniquement de la direction. Il faudrait par exemple commencer par mettre plus d'autonomie dans le système. Le mur à mur UQTR (malheureusement appuyé par le syndicat) sur le fonctionnement de la recherche est un frein au développement individuel.

Il y a aussi des choses que le syndicat pourrait faire... par exemple abandonner cette étrange idée de devoir enseigner au moins un cours par année par les titulaires de postes de direction de centres (souvent titulaires de chaire!) qui favorise la mise en place d'une gestion des centres de recherche par des personnes n'appartenant pas au corps professoral, ce qui contribue à la diminution du poids des profs dans la gestion académique et de la recherche à l'UQTR. Ceci me semble fondamentalement incohérent de la part de notre syndicat.

Dans un autre ordre d'idées, parfois j'ai l'impression de passer autant de temps à remplir des formulaires de tous ordres qu'à travailler intellectuellement et je trouve cela désolant : mon institution ne recourt pas pleinement à mes ressources intellectuelles : je m'adonne plutôt à rendre des comptes... et il appert que ces comptes sont futiles puisque le rayonnement national et international de l'UQTR passe avant tout par les publications et les communications et les groupes de recherche étendus, pas dans le temps pris à faire état des actions posées pour souscrire à une « surveillantite » au nom de quelques détracteurs, d'ailleurs toujours présents dans toute société. Sans être utopiste, peut-on penser qu'un CV à jour, en ligne, avec en pièce jointe les contenus de communication et, le cas échéant, les diaporamas, et les publications d'autre part, pourrait suffire. Cela serait tellement plus épanouissant pour un chercheur que de remplir, des heures durant, par exemple, le formulaire de répartition des tâches.

L'ensemble des tableaux du sondage et des commentaires sont disponible au www.SPPUQTR.ca/sondages

Les pouvoirs de l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ

Sylvain Beaudry
Professeur au Département des
sciences comptables et trésorier du
SPPUQTR



Dans la foulée de la réforme de la loi 38 sur la gouvernance des universités québécoises et la nécessaire modernisation de la Loi de l'UQ, le siège social et l'ensemble des recteurs du réseau ont déjà réfléchi à ce que pourrait devenir le réseau afin de mieux répondre aux nouvelles exigences de la loi 38 si elle est adoptée.

Les recteurs et les chefs d'établissements ont d'ailleurs écrit à la ministre Courchesne, en septembre 2009, sans aucune consultation préalable, pour lui faire part de leurs recommandations qui, pour l'ensemble, visent à donner plus d'autonomie aux constituantes tout en maintenant le statu quo au siège social.

Parmi les recommandations, on retrouve aussi une nouvelle proposition de composition de l'Assemblée des gouverneurs. Contrairement à la situation actuelle où on y retrouve des représentants des professeurs, des étudiants, des directeurs généraux d'établissement et des représentants des milieux socio-économiques, le futur conseil d'administration de l'UQ ne serait composé que des recteurs et des directeurs des établissements.

Cette proposition n'est pas anodine. Il faut se rappeler que l'Assemblée des gouverneurs est encore considérée, par le siège social, comme l'instance ultime qui peut modifier unilatéralement le régime de retraite et les régimes d'assurances collectives de l'ensemble des employés du réseau, soit plus de 8 000 personnes.

Cette recommandation n'est donc pas pour atténuer les craintes du Cartel intersyndical des régimes de retraite et des assurances collectives (CIRRAC) qui, depuis toujours, tente de baliser les pouvoirs de l'Assemblée des gouverneurs sur le régime de retraite.

Le régime de retraite de l'UQ (RRUQ) gère un capital de près de 2,5 G\$ devant lui permettre de verser une rente à 1 103 ex-participants, 2 455 retraités et 8028 employés actifs. Rappelons que le RRUQ est un régime à prestation déterminée (de plus en plus rare) qui verse une rente de retraite de 2 % par année de service basée sur les cinq années les mieux rémunérées.

Au début des années 1990, le RRUQ s'affranchit du siège social, déménage dans ses locaux et devient un régime complètement paritaire : les cotisations et les déficits actuariels sont partagés à 50 % entre les employés et l'employeur alors que dans la plupart des autres régimes de retraite québécois l'employeur est responsable des déficits actuariels. En 1993, à la suite des représentations des syndicats, l'UQ accepte de restreindre la possibilité pour l'Assemblée des gouverneurs de modifier unilatéralement le RRUQ. Cette dernière peut toujours, à la suite d'une démarche assez complexe, modifier le régime, mais seulement si le taux de cotisation dépasse 18 % (9 % employé — 9 % employeur). Pourcentage qui apparaissait inimaginable à l'époque et qui est pourtant aujourd'hui atteint. Cette négociation prévoit aussi la création de la **Table réseau de négociation sur le régime de retraite et les assurances collectives**. Toute modification au régime doit alors faire l'objet de discussions à cette Table et l'Assemblée des gouverneurs doit simplement entériner les recommandations consensuelles.

En 2005, le RRUQ propose de revoir les hypothèses actuarielles afin de réduire les coûts du régime et réduire ainsi les possibilités que la cotisation excède 18 % de la masse salariale. On passe alors d'un régime de retraite indexé à 100 % au coût de la vie à un régime indexé à l'inflation moins 3 %. La rente est bonifiée du taux d'inflation moins 3 %. Comme depuis plusieurs années, l'inflation se chiffre annuellement à plus ou moins 2 %, il n'est pas long que les retraités perdent rapidement une partie de leur pouvoir d'achat. Les participants continuent toutefois à cotiser au même taux ce qui dégage une marge de manœuvre financière permettant, a posteriori, d'indexer la rente à 100 %. Les modifications, entérinées par l'ensemble des syndicats (professeurs, professionnels et employés de soutien) du réseau, garantissent que la constitution de la réserve spéciale permettra d'indexer la rente chaque année ou de façon rétroactive.

Cette modification a toutefois été remise en question par la Régie des rentes du Québec qui, avant de la reconnaître, exige que l'Assemblée des gouverneurs entérine le taux d'indexation annuel même si elle respecte les règles prévues au RRUQ. Ce nouvel épisode réactualise le rôle de l'Assemblée des gouverneurs sur la possibilité de modifier unilatéralement le RRUQ sans le consentement de la Table réseau de négociation.

Le débat n'est toujours pas réglé et les représentants de l'UQ à la Table réseau refusent systématiquement de discuter de la question... et de toute autre question concernant le RRUQ. Cette attitude intransigeante laisse croire que le siège social de l'UQ profitera peut-être de la modernisation de la Loi de l'UQ pour reconformer formellement les pouvoirs de la nouvelle Assemblée des gouverneurs sur le régime de retraite.

Il ne serait sûrement pas sage de laisser le siège social de l'UQ prendre contrôle de notre régime de travail à la faveur de la modernisation de la loi. À suivre...

Nouvelle conseillère en relations de travail au SPPUQTR

Le Syndicat compte trois employés réguliers : une secrétaire administrative (Sandra Thiffault depuis 2007), un conseiller en relations de travail (Alain Ledoux depuis 1982) et un conseiller aux affaires universitaires (Alain Gamelin depuis 1987).

Depuis quelques mois déjà, Alain Ledoux a annoncé son départ à la retraite, pour septembre 2010, après 28 ans au SPPUQTR.

À la suite de cette annonce, le comité exécutif a demandé au comité des relations de travail de lui faire des recommandations sur les besoins du Syndicat en relations de travail et sur le profil de la personne qui pourrait pourvoir le poste. Le comité de sélection était composé du président, du vice-président aux relations de travail, du vice-président aux affaires syndicales et du conseiller aux relations de travail.

Le poste a été affiché dans *Le Nouvelliste*, *Le Devoir*, sur les sites *Jobboom* et *Emploi Québec* et dans les différents syndicats universitaires et les départements de relations industrielles des universités.

Une cinquantaine de candidats ont postulé.



Le comité de sélection, le comité exécutif et le conseil syndical du SPPUQTR ont unanimement recommandé l'embauche de Mme Diane Beauchemin.

Mme Beauchemin possède un baccalauréat en relations industrielles de l'Université de Montréal et un diplôme collégial en techniques juridiques.

Au cours de sa carrière, Mme Beauchemin a été conseillère syndicale à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) pendant trois ans, conseillère en relations de travail au Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île et consultante en relations de travail au cours des dernières années. Mme Beauchemin a aussi travaillé, au début de sa carrière, comme recherche en droit du travail pour d'importants bureaux d'avocats.

Mme Beauchemin, qui est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec, est entrée en poste le 1^{er} mars dernier.

Souper gastronomique à l'oie du Lac-St-Pierre



Chaque participant assume les frais reliés au repas (40 \$ par personne taxes et service inclus) et le SPPUQTR offre les vins et les prix de présence.

Le nombre de places est limité à soixante-quinze (75).

L'activité s'adresse aux professeurs, aux retraités et à leurs conjoints.

Premier arrivé, premier servi!

Information poste 2388

Mieux connaître sa convention

La nécessité d'une politique départementale sur la consultation électronique

Alain Chalifour

Professeur au Département de mathématiques et informatiques et premier vice-président aux relations de travail du SPPUQTR



Lors de sa réunion du 15 juin 2009, le conseil d'administration de l'UQTR a adopté (voir annexe CA-538-28-R5604) des modifications à son « Règlement-cadre sur la tenue des assemblées délibérantes ». Une modification importante à ce règlement est la mise en place de modalités encadrant l'utilisation de la consultation électronique dans les unités administratives et académiques. On trouve à l'article 3.9 du règlement-cadre les modalités d'application de la consultation.

Dans un premier temps, rappelons une clause importante de la convention collective en lien avec les assemblées délibérantes, soit la clause 23.14. Il y est dit :

23.14 « Les organismes couverts par la convention collective, incluant la Commission des études et le Conseil d'administration, doivent adopter un règlement concernant la tenue de leurs Assemblées délibérantes. À défaut, les dispositions qui s'appliquent sont celles contenues au Règlement cadre concernant la tenue des Assemblées délibérantes à l'Université du Québec à Trois-Rivières. »

À la lecture de cet article, on comprend qu'une assemblée départementale, une section ou un comité de programmes, pour ne nommer que ces derniers, sont visés par la clause 23.14. Normalement, ces unités administratives se sont dotées depuis longtemps d'un mode de gestion de leurs assemblées ou de leurs réunions, à défaut de quoi le règlement-cadre de l'Université s'applique tant et aussi longtemps qu'un règlement qui lui convient n'a pas été dûment adopté ou n'a pas été modifié pour y inclure le vote électronique.

Lors de la mise en place d'une politique d'utilisation de la consultation électronique, il est important de se rappeler que l'exercice du droit de vote est fondamental. Habituellement, le vote dans les assemblées universitaires s'exerce à la suite d'un débat collectif afin que chacun des intervenants puisse partager sa vision sur un sujet particulier. Il faut aussi se rappeler que l'exercice du droit de vote est balisé par la réglementation institutionnelle et la convention collective, en lien avec les normes et les lois du travail du Québec et peut entraîner des conséquences juridiques importantes.

Rappelons quelques phrases utilisées lors des assemblées délibérantes. Est-ce que l'assemblée est prête à voter? Est-ce qu'une personne demande le vote? Est-ce que le vote secret est demandé? Ces phrases constituent les ingrédients nécessaires à une prise de décision. En sera-t-il ainsi avec la nouvelle procédure de consultation électronique?

L'article 3.9 du règlement-cadre de l'Université.

Nous nous permettons quelques remarques et commentaires sur le règlement-cadre. Premièrement, il est précisé que « *le président peut, s'il le juge à propos, recourir à une consultation électronique, sur un seul sujet, afin d'obtenir un avis des membres de l'organisme* ». Un organisme, disons une assemblée départementale, en l'absence de règlement interne de gestion de son Assemblée, délègue donc au président de son Assemblée le pouvoir de décider en tout temps de procéder ou non à une consultation électronique sur un sujet dans un délai de 3 jours ouvrables (réunion ordinaire) ou d'un seul jour ouvrable (réunion extraordinaire).

Le règlement-cadre prévoit aussi que le seul système informatique utilisable dans un tel cas est celui du SSPT. La confidentialité est garantie, mais on constate l'absence d'un code de déontologie pouvant nous rassurer à cet égard.

La procédure de consultation électronique prévoit l'envoi des documents afférents lors de la demande de vote à l'intérieur des délais prévus, soit normalement 3 jours. Lors de la consultation électronique, les membres de l'organisme doivent d'abord se prononcer sur la tenue de la consultation (question préalable). Si la question préalable recueille un vote favorable des 2/3 des membres, ceux-ci sont invités à répondre à la question principale, qui sera adoptée à majorité

simple. Finalement, les résultats des deux votes (préalable et principal), ainsi que le procès-verbal de la consultation électronique, doivent faire l'objet d'une adoption lors de la réunion ordinaire suivant la consultation électronique.

Les organismes couverts par la convention collective

La clause 23.14 de la convention collective précise que tous les organismes couverts par la convention, par exemple l'assemblée départementale, doivent adopter une politique ou un règlement interne concernant la tenue de ses assemblées délibérantes.

Tout organisme peut modifier son règlement interne sur la tenue de ses assemblées délibérantes afin de tenir compte de la consultation électronique. Quelques précautions s'imposent. À titre d'exemple : un département pourrait décider de maintenir à jour, selon des règles simples, des sujets admissibles et non admissibles au vote électronique. Un département pourrait utiliser le système de votation de l'Université, à moins d'en développer un sur ses propres serveurs et offrir des délais plus longs que trois jours

ouvrables. Le vote sur la question préalable et avant le vote sur la question principale s'avère important, car il revient à poser la question si l'assemblée est prête à voter. Bien entendu, les majorités proposées pourraient être différentes de celles proposées par le règlement-cadre de l'institution.

Il s'avère donc important que tout organisme au sein de l'institution, en l'occurrence les Assemblées départementales, adopte en toute collégialité un règlement sur la consultation électronique qui puisse répondre à ses attentes et ses besoins. Le SPPUQTR a, à cet effet, tenu deux séances d'information sur le règlement-cadre, soit avec le conseil syndical le 28 janvier et lors d'une rencontre avec les directions de département le 11 février.

Si la direction de votre département n'a pas encore saisi l'Assemblée de la question, il faudrait lui demander d'inscrire le point à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre afin que les professeurs puissent formellement et collégalement convenir de se doter d'une procédure de consultation électronique distincte ou d'utiliser celle proposée par l'Université.

Opération promotion 2010

Le 10 mars dernier, le comité des affaires universitaires du SPPUQTR présentait une rencontre d'information pour les professeurs qui souhaitent faire une demande de promotion en 2010.

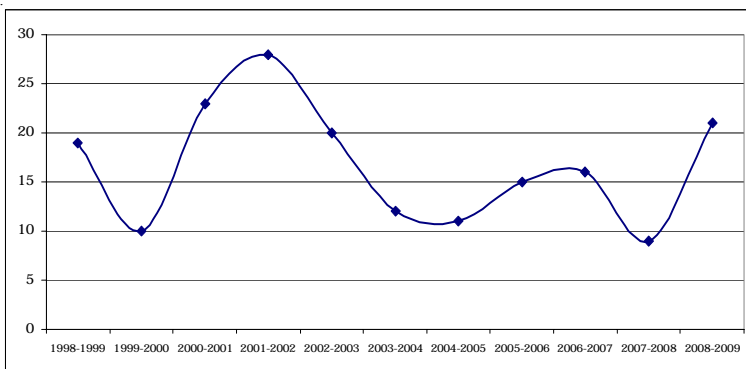
L'atelier était animé par le professeur Ghislain Parent du Département des sciences de l'éducation qui siège au comité de promotion depuis plus de dix ans.

Le diaporama du professeur Parent est disponible à l'adresse suivante www.SPPUQTR.ca, à la rubrique Actualité/Mémoires/Avis...

Professeurs en catégorie 4 ou titulaire dans les universités québécoises en 2006-2007

	%
UQAT	14,3%
UQO	24,0%
Concordia	26,8%
UQAC	33,5%
UQTR	33,7%
McGill	35,8%
ÉTS	37,3%
HEC	38,2%
Total UQ	38,3%
US	38,3%
INRS	40,0%
UQAM	41,0%
Téluq	43,1%
Bishop's	45,8%
ÉNAP	46,3%
Total Udm	49,4%
UdM	50,2%
POLY	54,7%
Laval	55,5%
UQAR	61,9%
Ensemble	41,7%

Demandes de promotion à l'UQTR de 1999 à 2009



Source : Les professeurs et les professeurs dans les établissements universitaires québécois : Faits saillants de l'Enquête sur le personnel enseignant en 2003-2004 et en 2006-2007. CRÉPUQ

Nouvelles de la FQPPU

Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université

Réaction de la FQPPU au «Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités» présenté le 23 février 2010

La nécessité d'un débat démocratique sur l'avenir de l'université québécoise

Montréal, le 24 février 2010 - La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a pris connaissance de la position exprimée par un groupe de 16 personnes sur le financement des universités. Elle déplore leur analyse réductrice et leurs conclusions hâtives. La FQPPU constate elle aussi que le réseau universitaire au Québec souffre d'un sous-financement chronique, ce qui l'empêche d'accomplir pleinement sa mission et ce qui compromet son avenir, mais elle juge nécessaire de considérer **tous les aspects du problème** avant de recommander des solutions. Depuis plusieurs années, la FQPPU mène des études sur le financement universitaire, l'octroi et l'usage des fonds de fonctionnement, de recherche et d'immobilisation, et elle dénonce des pratiques qui vont à l'encontre des visées scientifiques, culturelles et sociales d'une institution publique. La course à la *clientèle* étudiante, à l'échelle nationale et internationale, les projets d'expansion territoriale, le ciblage de la recherche subventionnée ou commanditée et l'obsession de la performance quantifiable accélèrent un mouvement de privatisation, favorisent une marchandisation du savoir et aggravent la compétition entre les établissements. Cela se fait au détriment des exigences académiques, du développement des disciplines et de la recherche fondamentale.

Depuis plusieurs mois, la FQPPU réclame la tenue d'**États généraux sur l'université québécoise**. Plutôt qu'une remise en question de l'accessibilité aux études et plutôt qu'une législation sur la gouvernance comme le projet de loi 38, qui porte atteinte à l'autonomie et à la collégialité universitaires, le Québec a besoin d'une réflexion approfondie et d'un débat démocratique pour se donner un plan de développement à long terme du réseau universitaire.

Plus de quarante ans après la création du ministère de l'Éducation et la fondation du réseau de l'Université du Québec, cette réflexion s'impose sous la forme d'États généraux qui puissent mettre à profit l'expérience des membres de la communauté universitaire et des représentants de tous les milieux concernés par le sujet. Pour notre avenir collectif, le temps est venu de refonder l'université québécoise.

Hausse des droits de scolarité LE RECTEUR DE L'UQTR SE PRONONCE

TROIS-RIVIÈRES, le vendredi 26 février 2010 - L'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGE UQTR) est surprise par les propos tenus par le recteur de l'UQTR, M. Ghislain Bourque au sujet de la hausse des droits de scolarité.

Dans une entrevue accordée à la radio *CKBN 90.5 fm, La voix de la Rive-sud*, en ce vendredi matin lors de l'émission *Point de vue*, le recteur de l'UQTR s'est prononcé en faveur du dé plafonnement des droits de scolarité et d'un processus d'endettement étudiant contrôlé.

« Qu'est-ce qu'il entend par cette expression? À combien se chiffre un endettement étudiant idéal ou contrôlé? » questionne Marie-Elaine Laroche, vice-présidente aux affaires sociopolitiques. « M. Bourque doit préciser le fond de sa pensée. »

Dans la même entrevue, le recteur de l'UQTR souligne les conditions financières précaires d'une bonne partie des étudiants de son institution. Pour ne pas freiner l'accessibilité aux études, il propose que les prêts et bourses soient bonifiés. Sur ce point, M. Bourque tient le même discours qu'en 2007 lors du dégel des droits de scolarité. Pourtant, depuis ce dégel, l'aide financière aux études n'a pas été réellement bonifiée, et les investissements qui y sont réalisés peinent à suivre l'augmentation du coût de la vie. « Se réfère-t-il à ce type de pseudo amélioration de l'aide financière? »

« Bref, ce que nous aimerions de M. Bourque, c'est qu'il expose à ceux qu'il nomme sa « clientèle » ce qu'il entend par dé plafonnement et par processus d'endettement contrôlé », de conclure Marie-Elaine.

Depuis 1975, l'AGE UQTR représente les étudiants du campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Avec ses 9 500 membres, elle est le plus important groupe jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Association générale des étudiants de l'UQTR

Chronique du conseil syndical



Le 25 février dernier, le conseil syndical a convenu :

- De créer le prix d'engagement syndical destiné à un professeur membre ou qui a été membre du Syndicat et qui au cours de sa carrière s'est investi dans des activités syndicales. Le prix est composé d'une bourse de 1 000 \$;
- D'inviter le comité exécutif du SPPUQTR à dénoncer les contrats d'exclusivité signés par l'UQTR plus particulièrement celui liant l'institution à Sodexo;
- D'inviter le comité exécutif du SPPUQTR à s'intéresser plus attentivement aux projets d'immobilisation de l'UQTR qui obligent trop souvent le déplacement de laboratoires de recherche.

Le conseil syndical regroupe des professeurs provenant de tous les départements de l'UQTR et représente la principale instance entre les assemblées générales. À chaque numéro du bulletin *Le Point d'ancre*, nous présenterons quelques délégués. Selon les statuts du SPPUQTR, le conseil syndical :

- s'assure que le comité exécutif remplit adéquatement les mandats confiés par l'assemblée générale ;
- élabore les règles et les politiques entre les assemblées générales ;
- crée les comités nécessaires à la bonne marche du Syndicat, nomme les représentants et définit leur mandat ;
- entérine l'embauche et le congédiement des employés du SPPUQTR ;
- comble les postes laissés vacants au comité exécutif.
- désigne les représentants du Syndicat aux divers organismes auxquels il participe, sauf dispositions contraires prévues à la convention collective.

Déléguées et Délégués syndicaux



Alain Goupil, professeur depuis 2005 et délégué du Département de mathématiques et informatique.



Jean-Claude Bernatchez, professeur depuis 1980 et délégué du Département des sciences de la gestion.



James-Tony Agbebavi, professeur depuis 1987 et délégué du Département de génie chimique.



Diane St-Laurent, professeure depuis 2004 et déléguée du Département de psychologie.

129^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPPUQTR

JEUDI 25 MARS 2010 À 12H
1012 NÉRÉE-BEAUCHEMIN

Projet d'ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la 128^e assemblée générale
5. Rapports annuels des officiers
6. Affaires budgétaires :
 - a. Taux de cotisation syndicale 2010-2011
 - b. Prévisions de revenus et de dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2011
7. Élection des officiers au comité exécutif :
 - a. Président
 - b. VPRT (Vice-président aux relations de travail)
 - c. Trésorier
8. Affaires nouvelles
9. Levée de l'assemblée



Prix d'excellence de l'UQTR



Attribution du **Prix d'excellence en enseignement de l'UQTR** pour 2009-2010 dans la catégorie « professeur » à Gilles Bronchi, professeur au Département de chimie-biologie.



Attribution du **Prix d'excellence en recherche de l'UQTR** pour 2009-2010 dans le « Secteur des arts, sciences humaines et sociales ainsi que sciences de la gestion » à Marc-André Bernier, professeur au Département de lettres et communication sociale.

Membres du comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2009-2010

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Pierre Baillargeon, vice-président aux affaires syndicales, M. Ismaïl Biskri, vice-président aux affaires universitaires, M. Denis Auger, vice-président aux services à la collectivité, M. Yvan Leroux, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Le Point d'ancre est publié par le comité exécutif

Pour correspondance :
SPPUQTR
3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Téléphone 819.376.5041
Télécopieur 819.379.2341
Courriel : syndicat.proesseurs@uqtr.ca
Internet : www.sppuqtr.ca



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures
regroupe trois niveaux de signification :

le livre ouvert
l'arbre en croissance
les mains ouvertes vers les étudiants et la société